

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à toutes les prestations de vente de produits ou de prestation de service proposées par la société ETALONAIR SAS.

Les présentes conditions sont mises à la disposition du Client ou du partenaire, préalablement à la commande de marchandises ou de services, comme visé à l'article L.441-1 du Code de Commerce. Toute commande auprès de la société ETALONAIR SAS implique par conséquent l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales, qui prévalent sur toute autre condition générale d'achat pouvant émaner de l'acheteur ou du partenaire.

1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Prix

Les ventes et prestations de service sont réalisées dans les conditions de prix en vigueur au jour de la validation définitive de la commande par la société ETALONAIR SAS. Les tarifs font l'objet de mises à jour régulières, en fonction notamment des variations des conditions d'achat de la société ETALONAIR SAS. Ces tarifs sont donc susceptibles d'être modifiés sans préavis mais seront toujours disponibles sur simple demande de la part du Client.

Les prix annoncés par la société ETALONAIR SAS s'entendent toujours hors taxes.

La société ETALONAIR SAS se réserve enfin le droit de réviser les prix annoncés en cas de variation du prix des matières premières ou consommables ou d'une variation monétaire > à 2%.

1.2. Commandes

Validation

Toute demande de service ou de produit formulée par le Client fait l'objet d'un devis établi par la société ETALONAIR SAS dans un délai de 72 heures maximum.

Sauf mentions contraires dans le devis, sa durée de validité est de 30 jours et les prix mentionnés s'entendent hors taxes et hors transport (EXW suivant Incoterms 2010).

Toute commande formulée par le Client est formalisée et devient définitive par la signature du bon de commande définissant les produits ou prestations commandés, les éventuelles conditions de livraison ainsi que le prix total T.T.C. convenu ;

Les équipements objets de travaux ne seront restitués qu'après réception d'un bon de commande numéroté accepté par ETALONAIR SAS et qu'un accusé de réception de commande ait été émis.

Les informations portées dans les catalogues, brochures commerciales, site internet ne sont données qu'à titre purement indicatif et n'engagent pas ETALONAIR SAS.

Annulation ou modification

Une commande conclue ne peut être modifiée ou annulée par le Client, sauf acceptation écrite de la société ETALONAIR SAS qui se réserve de requérir du Client tous les éléments justifiant sa demande.

Sauf cas de force majeure s'imposant à lui, le Client s'engage à régler une pénalité forfaitaire de 35% du montant HT de la commande.

En cas de commande spéciale (produit spécifique non référencé à notre catalogue), la pénalité est portée à 50% du montant HT de la commande.

ETALONAIR SAS se réserve le droit d'annuler toute commande sans pénalité en cas de force majeure lui incombant ou si ETALONAIR SAS se retrouve dans l'impossibilité de livrer le produit commandé, tout en conservant une pénalité forfaitaire irréductible des montants déjà versés.

Toutefois, aucune modification ou annulation ne seront plus acceptées après le début de la mise en production par la société ETALONAIR SAS.

Dans ce cas, la société ETALONAIR SAS se réserve le droit de facturer le Client à hauteur des travaux déjà engagés.

1.3. Délai

Le délai de livraison annoncé par la société ETALONAIR SAS pour la vente d'un équipement neuf ou reconditionné s'entend à réception du versement correspondant à 30% du montant de la commande ferme.

Le délai de livraison des marchandises ou de mise à disposition est donné à titre indicatif. Ce délai s'entend à la condition d'un accès conforme au lieu de livraison convenu et du respect des conditions de paiement. Les dépassements des délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue et/ou annulation des commandes en cours.

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



1.4. Règlement

Le règlement des factures se fait en fonction des accords négociés avec la société ETALONAIR SAS et dans le strict respect de la loi L.M.E.

Les Clients, qu'ils soient facturés ou non en France, bénéficient d'un délai maximum conforme à la loi LME, soit 45 jours fins de mois ou 60 jours nets à compter de l'émission de la facture.

En cas de retard ou défaut de paiement d'une échéance totale ou partielle, de cession, de remise en nantissement, d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur ou en cas de faillite, de liquidation des biens, règlement judiciaire ou cessation de paiement, la totalité des sommes dues à la société ETALONAIR, à quelque titre que ce soit, sera immédiatement exigible, et ce, sans mise en demeure ni autre formalité.

Toute somme demeurée impayée à l'échéance convenue porte de plein droit intérêt aux conditions indiquées en pied de facture, ce taux ne pouvant être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points par période de 30 jours.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, la société ETALONAIR SAS sera autorisée à augmenter son montant de 10% avec un minimum de 400 euros sans préjudice des intérêts de retard contractuellement prévus.

Toute relance restée infructueuse entraînera, après LAR de mise en demeure, une requête portant injonction de payer auprès de la juridiction compétente.

Après délivrance d'un titre exécutoire, un huissier de justice sera mandaté pour recouvrer la créance augmentée des intérêts de retard.

En cas d'inobservation des termes de paiement convenus, ETALONAIR SAS se réserve le droit d'interrompre toute livraison lorsque l'en-cours du compte Client dépassera 2 500,00€ HT de factures impayées, terme échu.

Un paiement à la commande sera exigé après le premier incident.

1.5. Mise à disposition des produits

Sauf dans les cas où la livraison des produits a été expressément convenue avec le Client, la société ETALONAIR SAS informe le Client de la mise à disposition des produits au sein de ses ateliers.

Le Client dispose alors d'un délai de 10 jours ouvrés afin de récupérer les produits. Passé ce délai, la société ETALONAIR SAS sera en droit de facturer des frais de stockage sur la base d'un montant de 15 euros le mètre carré et par mois.

1.6. Réserves de propriété

Conformément à la loi du 12 mai 1980 (n°80335 art.1), la société ETALONAIR SAS conserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix et des accessoires. Les risques sur la garde de la marchandise sont transférés à l'acheteur dès le jour de la mise à disposition. En cas de non-paiement partiel ou total, la société ETALONAIR SAS peut demander soit la restitution de la marchandise aux frais de l'acheteur, soit le paiement immédiat de toutes les sommes dues.

En application de la loi 85-98 du 25 janvier 1985, toutes les matières premières et documents confiés par le Client, ainsi que les travaux réalisés par la société ETALONAIR SAS constituent un gage affecté au paiement. Ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention par la société ETALONAIR SAS en cas de non-respect d'une obligation par le Client, et ce, pendant toute la durée de ce manquement.

1.7. Réclamations auprès de la société ETALONAIR SAS

Suite à la réception des Produits, le Client doit procéder à un contrôle à réception. Ce contrôle doit être quantitatif et qualitatif. Les contestations relatives à la conformité des Produits doivent être exprimées par écrit, adressé par courrier électronique au service qualité (coordonnées en annexes) de la société ETALONAIR SAS dans un délai maximum de 15 jours calendaires.

L'absence de contestation dans le délai susmentionné vaut réception et acceptation des Produits, interdisant toute réclamation ou tout recours ultérieur.

Toute exploitation et/ou utilisation sous quelque forme que ce soit des Produits livrés, alors même que ces derniers n'auraient pas fait l'objet d'une réclamation, vaudra acceptation définitive et validation irrévocable sans réserve des dits Produits.

1.8. Responsabilité de la société ETALONAIR SAS

La société ETALONAIR SAS apporte le plus grand soin à la production, à la réalisation de ses prestations, et à la livraison de ses produits.

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



Cependant, en cas de retard de livraison, de malfaçons ou de défauts dûment reconnus par la société ETALONAIR SAS, et à l'exception de la réparation des dommages corporels, l'obligation de la société ETALONAIR SAS sera forfaitairement limitée à la réparation des seuls dommages directs et au remplacement des quantités défectueuses, ce y compris au titre de la garantie légale des vices cachés.

En tout état de cause la société ETALONAIR SAS ne sera pas tenue à l'indemnisation des dommages indirects et immatériels (tels que notamment pertes de production, d'exploitation et de profit, préjudice commercial et autres frais) et sa responsabilité ne saurait excéder, quel que soit le fondement juridique invoqué, par événement le montant HT de la commande litigieuse.

Aux termes des présentes, les dommages directs sont définis comme étant ceux qui sont induits directement par le fait dommageable, c'est à dire relevant sans contestation possible du lien de causalité.

Les dommages indirects sont ceux résultant de l'aggravation d'un dommage initial ou de l'apparition d'un nouveau dommage rattaché à un dommage direct.

La réclamation effectuée par le Client de la société ETALONAIR SAS ne suspend pas l'obligation de paiement des marchandises concernées.

1.9. Logiciels

Lorsque le matériel confié nécessite un logiciel d'exploitation, le Client doit fournir un support informatique pour installer le logiciel sur un poste de travail et transmettre un mode d'emploi simplifié.

Le logiciel n'est pas conservé par ETALONAIR SAS.

Le contrôle à distance d'un poste de travail n'est pas autorisé et ETALONAIR SAS n'appelle aucun numéro de téléphone surtaxé pour obtenir une assistance en ligne.

1.10. Transfert de risque – transfert de propriété

Le Client a la garde des marchandises livrées dès la signature du bon de livraison.

Les marchandises restent la propriété incessible et insaisissable d'ETALONAIR SAS jusqu'au paiement complet par le Client.

1.11. Sécurité – risque AT/MP

Le Client garantit implicitement que le matériel confié n'expose pas les intervenants à un risque d'atteinte à leur sécurité ou à leur santé (électrification, rayonnements ionisants, risques bactériologiques, présence de substances dangereuses pour la santé humaine).

Dans le cas contraire, le Client doit impérativement prévenir ETALONAIR SAS de la nature des risques encourus.

Dissimuler de tels risques expose pénalement le Client.

1.12. Limite de fourniture

Tout matériel confié pour travaux à ETALONAIR SAS doit être accompagné des accessoires indispensables à l'exécution des travaux demandés (cordons électriques, sources d'alimentation, raccords pneumatiques spéciaux, accessoires de calibration, mots de passe utilisateur, logiciels, documentation technique).

1.13. Transport

Sauf accord contractuel convenu par écrit avec ETALONAIR SAS, ETALONAIR SAS utilise une procédure de retour des analyseurs de gaz stationnaires adaptée au coût et à la fragilité des équipements.

Un forfait transport retour est proposé dans le devis incluant une assurance sur les marchandises transportées et un suivi.

Lorsque le Client se charge de l'enlèvement des marchandises, il est responsable des marchandises dès leur chargement par la compagnie de transport qu'il a affrétée.

Il appartient à l'expéditeur de protéger efficacement le matériel fragile avec un emballage approprié lors du transport aller.

Lorsque ETALONAIR SAS jugera nécessaire de remplacer un emballage trop vétuste ou inadapté, celui-ci sera à la charge du Client.

En cas de dommages constatés sur les colis à la réception, ETALONAIR SAS procédera aux constatations d'usage sur le bordereau de livraison en présence du chauffeur-livreur et avertira l'expéditeur pour qu'il fasse valoir ses droits auprès de sa compagnie de transport dans un délai de 24 heures.

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



1.14. Retour des produits

Les retours de produits doivent obligatoirement faire l'objet de l'accord préalable de la société ETALONAIR SAS et doivent être adressés en franco de port et sous emballage. La société ETALONAIR SAS n'accepte en aucun cas les notes de crédit établies d'office et les déductions directes sur factures non justifiées par des crédits correspondants de sa part.

Le remboursement pourra être différé jusqu'à la récupération des Produits par la Société ETALONAIR SAS ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition des Produits, lorsque les produits sont renvoyés par le Client.

1.15. Propriété intellectuelle

Les clichés, formes de découpe, plans, dessins, graphismes, ainsi que tout outillage créé par la société ETALONAIR SAS ou tout travail impliquant une activité créatrice au sens de la législation sur la propriété littéraire et artistique, restent la propriété exclusive de la société ETALONAIR SAS.

De plus, la passation d'une commande portant sur la reproduction d'un élément bénéficiant d'une protection au titre de la propriété intellectuelle ou industrielle implique de la part du Client, l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction à son profit. En cas de litige, le Client s'engage à couvrir l'intégralité des frais, amendes et dommages et intérêts auxquels pourrait être exposée la société ETALONAIR SAS en raison d'une commande passée auprès d'elle par le Client.

1.16. Archivage - preuve

La société ETALONAIR SAS archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions des articles 1316-1 du Code Civil et L.123-22 du Code de Commerce.

Les registres informatisés de la société ETALONAIR SAS seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

1.17. Informatique et liberté - RGPD

Le Client ou partenaire de la société ETALONAIR SAS pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de la société ETALONAIR SAS, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre de la présente relation commerciale.

En adhérant aux présentes conditions générales, le Client consent à ce que la société ETALONAIR SAS collecte et utilise ses données pour la réalisation du présent contrat. En communiquant son adresse de messagerie électronique sur le site internet de la société ETALONAIR SAS, le Client consent à la réception de courriers électroniques et appels téléphoniques contenant des informations et des offres commerciales concernant des produits ou prestations proposées par la société ETALONAIR SAS. Le Client peut se désinscrire à tout instant, en cliquant sur le lien présent à la fin des courriers électroniques de la société ETALONAIR SAS, ou en contactant la société ETALONAIR SAS par LRAR.

1.18. Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

1.19. Non renonciation

Le fait, pour les parties, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales.

1.20. Envoi de documents

Sauf accord contraire des Parties exprimé par écrit et de manière non équivoque, les documents contractuels émanant de la société ETALONAIR SAS sont transmis au Client par courrier électronique et/ou sous toute autre forme appropriée. Toutes les transmissions effectuées à l'adresse de courrier électronique indiquée par le Client sont considérées comme reçues par l'Acheteur le jour même de leur envoi.

1.21. Force majeure

La société ETALONAIR SAS ne peut être tenue responsable des conséquences dommageables résultant d'une inexécution ou d'un retard d'exécution de ses obligations du(es) notamment à l'un des cas de force majeure tel que défini par la loi ou communément retenu par la jurisprudence, à un incendie ou des intempéries, une grève ou un blocage d'ampleur nationale entraînant une pénurie de matières premières ou de transport, à des insurrections, émeutes ou guerres, à une grève interne

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



quelle qu'en soit la cause, à une épidémie ou une pandémie, à toute mesure de confinement, total ou partiel imposé par les autorités, ou à un déséquilibre contractuel significatif au détriment de l'une des Parties, consécutif à un changement imprévu de circonstances extérieures aux Parties (notamment en cas de variation importante du prix des matières premières, de difficultés d'approvisionnement en matières premières ou d'application de toute prescription ou restriction légale ou réglementaire nouvelle affectant de manière significative les processus de fabrication).

En cas de survenance de l'un de ces événements, la société ETALONAIR SAS en informera immédiatement son cocontractant afin de négocier les conditions de la poursuite de la relation contractuelle.

Si la durée de l'impossibilité d'exécution est supérieure à trente (30) jours, la société ETALONAIR SAS s'engage à rencontrer le Client dans un délai de 8 jours afin de négocier de bonne foi une adaptation du Contrat. Les Parties feront chacune leurs meilleurs efforts afin de réduire les effets du cas de force majeure. Si aucun accord raisonnable ne peut être atteint, chaque Partie pourra résilier unilatéralement le Contrat.

1.22. Droit de rétention – résiliation du contrat

D'une manière générale, si le Client ne respecte pas ou manifeste sa volonté de ne pas exécuter l'une de ses obligations (notamment mais sans limitation, paiement des factures dans les délais, obligation de confidentialité ou liée à la propriété intellectuelle, bonne foi, etc.), la société ETALONAIR SAS est en droit de réclamer au Client l'enlèvement et le paiement des quantités fabriquées et de mettre fin de plein droit au Contrat, aux torts exclusifs du Client, en le considérant comme résolu après mise en demeure par lettre RAR restée sans effet pendant huit (8) jours. Une telle résolution ne pourra en aucun cas limiter le droit de la société ETALONAIR SAS, qui subit le manquement contractuel, de conserver tout acompte perçu et de réclamer au Client responsable du manquement, des dommages et intérêts afin de compenser son préjudice.

1.23. Confidentialité

Toutes les informations quelle qu'en soit la nature, la forme et l'objet, divulguées par quelque moyen que ce soit par la société ETALONAIR SAS dans le cadre de la négociation et l'exécution du présent Contrat, sont strictement confidentielles et ne pourront donc pas être divulguées, utilisées, copiées, reproduites et/ou dupliquées par le Client sans l'accord préalable et écrit de la société ETALONAIR SAS. Cette obligation de confidentialité perdurera cinq (5) ans après la fin du Contrat pour quelque cause que ce soit.

1.24. Juridiction

En cas de contestation, seul le tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE sera compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs pour tout litige avec des Clients commerçants.

2. – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS DE MAINTENANCE

2.1. Envoi de matériel pour réparation

Toute information de la part de l'utilisateur sur le comportement de l'instrument favorise un diagnostic rapide et complet.

2.2. Diagnostic – Devis

Les devis de réparation sont gratuits et établis sur la base d'un diagnostic attentif en nos ateliers.

Lorsque le Client ne donne pas suite au devis, ETALONAIR SAS se réserve le droit de facturer la main d'œuvre pour les manipulations nécessaires afin d'établir un diagnostic complexe.

Toute anomalie supplémentaire constatée au cours de l'intervention fera l'objet d'un avenant au devis initial et soumis à l'acceptation préalable du Client.

2.3. Classification des actions de maintenance

Le devis de maintenance soumis à l'acceptation du Client classe chaque action comme :

- OBLIGATOIRE : Lorsque l'action est refusée, ETALONAIR SAS se réserve le droit de ne pas donner de suite au devis.
- CONSERVATOIRE : Lorsque l'action est refusée, ETALONAIR SAS ne peut pas s'engager sur un fonctionnement exempt de risque ou ne présentant aucun danger pour la sécurité des utilisateurs.
- FACULTATIVE : Lorsque l'action est refusée, aucune conséquence sur le fonctionnement autre que l'image négative véhiculée par un équipement rafistolé.

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



2.4. Pièces de rechange

Les pièces défectueuses sont remplacées par des pièces neuves d'origine ou par des pièces d'occasion sélectionnées avec l'accord du Client.

Les pièces défectueuses remplacées sont restituées avec l'équipement sur demande expresse du Client.
ETALONAIR SAS ne se substitue pas à la garantie du fabricant sur les pièces neuves d'origine.

2.5. Rapport d'intervention

Un rapport d'intervention est systématiquement transmis par voie électronique dès la fin de la prestation.

2.6. Vérification au retour

Il est fortement conseillé de réaliser un test fonctionnel du matériel après transport et de signaler sans délai toute anomalie à ETALONAIR SAS au 09 67 12 43 29 ou contact@etalonair.com.

Sans cette précaution, toute réclamation sera irrecevable.

2.7. Résultats attendus

La réparation d'un équipement permet d'approcher des performances déjà établies ou de rétablir des fonctions défailtantes sur la base exclusive des spécifications techniques du fabricant de cet équipement.

Toute autre prétention, qu'elle soit prescriptive ou normative, est soumise à l'acceptation d'ETALONAIR SAS dans le devis remis au Client.

3. – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PRESTATIONS D'ÉTALONNAGE

3.1. Référentiel – Portée - Confidentialité

Le laboratoire est accrédité suivant le référentiel ISO 17025 :2017 sous le n° 2-5904.

La portée d'accréditation du laboratoire et les meilleures incertitudes absolues élargies sont disponibles sur :
<https://www.cofrac.fr/annexes/sect2/2-5904.pdf>.

Le manuel qualité (MAQ) du laboratoire est un document contractuel transmis au Client sur simple demande.

Sauf à y être contraint par la loi, le laboratoire s'engage sur la confidentialité des informations concernant le Client, transmises ou non par lui, et de celles obtenues dans le cadre de ses activités d'étalonnages ou d'essais.

Le laboratoire peut être amené à rendre public des résultats de façon anonyme pour publier des articles techniques.

3.2. Revue de demande – Devis

Le Client transmet sa demande au laboratoire sous forme d'un cahier des charges techniques particulier (CCTP) qui décrit les travaux à réaliser, les critères ainsi que les modalités de prise en compte de l'incertitude sur les résultats pour prononcer la conformité d'un instrument.

A défaut, le laboratoire appliquera les règles suivantes :

- Le résultat et son intervalle de confiance se placent dans les limites de l'écart maximal toléré (EMT) : l'équipement est déclaré CONFORME.
- Le résultat se place dans les limites de l'EMT mais l'intervalle de confiance sort des limites : l'équipement est déclaré CONFORME SI un intervalle de confiance inférieur à 95,45% est accepté par le Client.
- Le résultat se place sur l'une des limites de l'EMT : L'équipement est considéré NON-CONFORME.
- Le résultat et son intervalle de confiance, totalement ou partiellement, se placent hors des limites de l'EMT : l'équipement est déclaré NON-CONFORME.

Un formulaire de pré-demande en ligne est également disponible sur www.etalonair.com.

Toutes les demandes font l'objet d'une revue de demande obligatoire.

Les prestations d'étalonnage requièrent la présence d'un affichage numérique ou analogique, d'une récupération des mesures sous forme numérique ou analogique et d'un débit d'analyse inférieur à 3 l/min.

Si toutes les conditions nécessaires ne sont pas remplies, des coûts de main-d'œuvre supplémentaires ou une incapacité d'étalonner peuvent en résulter.

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



Le système de management de la qualité (SMQ) mis en place par le laboratoire propose un seul niveau de service pour l'ensemble des travaux d'étalonnage, qu'ils soient ou non sous accréditation.

Seuls les travaux décrits dans la portée d'accréditation du laboratoire ainsi que les conformités associées sont sous couvert de l'accréditation, lorsque le Client en fait la demande, et signalés par le symbole (A).

Le Client reçoit un devis qui précise le contenu des travaux, leur montant, le type de rapport sur les résultats qui sera délivré et une date de passage lorsqu'elle est convenue avec le laboratoire.

Les dispositions du §1.2 s'appliquent.

3.3. Envoi de matériel – Informations techniques - Logiciels

Les envois de matériel pour étalonnage sont obligatoirement subordonnés à l'établissement d'un devis préalable.

Les dispositions des §1.12 et 1.13 sont applicables.

Les informations nécessaires pour réaliser les prestations demandées, non fournies par le Client quelle qu'en soit la raison, ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation en cas de non-conformité des résultats.

Les informations fournies par le Client sous sa responsabilité, non vérifiables par le laboratoire, seront mentionnées comme telles dans le rapport sur les résultats.

Lorsqu'un logiciel d'acquisition, fourni par le Client pour le besoin des travaux, constitue le seul moyen pour récupérer les données, l'éditeur et la version du logiciel seront mentionnés dans le rapport sur les résultats.

Les dispositions du §1.9 s'appliquent.

3.4. Ajustage

Sauf indication contraire dans la demande du Client, les instruments sont ajustés avant travaux d'étalonnage au zéro et en valeur d'échelle, lorsque cette fonction est accessible.

Les valeurs avant ajustage sont notées dans le rapport.

Dans le cas contraire, les instruments sont étalonnés en l'état pour autant qu'un auto zéro automatique ne vienne pas annuler l'ajustage précédent.

3.5. Réservation – Annulation – Travaux non-conformes - Arrêt des travaux – Abandon

Le Client doit obligatoirement passer commande pour réserver la date de passage allouée dans le devis avec possibilité d'annuler sans frais au moins 15 jours avant le début des travaux.

Passé ce délai, un forfait de 30% du montant HT des travaux annulés sera facturé pour frais de dédit.

Les équipements envoyés pour recevoir des travaux d'étalonnage sont réputés être en état de fonctionnement optimal et aptes à recevoir ces travaux.

En cas de travaux non-conformes, le Client n'est informé que lorsque le contrat est impacté (coût, délai, contenu).

Les responsabilités doivent être clairement établies avant la reprise éventuelle des travaux.

Lorsqu'un arrêt des travaux est prononcé sans qu'aucun résultat valide ne puisse être exprimé, 30% du montant HT de la prestation sera facturé.

3.6. Rapport sur les résultats

Lorsque le Client n'est pas le destinataire du rapport, le bon de commande doit l'indiquer sans ambiguïté.

Les rapports sont des « certificats d'étalonnage », des « constats de vérification » ou des « rapports d'essais ».

Les rapports totalement ou partiellement sous accréditation portent la marque Cofrac, les résultats sous accréditation et les conformités associées sont signalés par le symbole (A).

Les rapports hors accréditation ne portent pas la marque Cofrac.

En cas de non-conformité, un « certificat d'étalonnage » est systématiquement fourni ou les exigences du CCTP sont révisées sous la responsabilité du Client.

Le laboratoire n'est tenu à aucune obligation de résultat quant à la conformité de l'instrument étalonné.

Le laboratoire n'émet ni avis ni interprétation.

Les rapports sous accréditation sont transmis au Client dans les 5 jours ouvrés suivant l'achèvement des travaux sous forme de fichier PDF authentifié et signé électroniquement, le Client devant le transmettre au destinataire final.

Les rapports sont archivés 5 ans après leur date d'émission.

En cas de perte ou de destruction du rapport, un duplicata portant cette mention est délivré gratuitement avec la même force de preuve que l'original.

Lorsqu'un rapport doit être amendé, le laboratoire rappelle le rapport original et enregistre le choix du Client :

Société ETALONNAIR SAS
RCS 802 417 311



- Le rapport original est restitué au laboratoire pour être détruit ;
- Le Client détruit sous sa responsabilité le rapport original et confirme au laboratoire par courriel.

ETALONNAIR SAS autorise le Client à inclure les rapports dans sa propre documentation sous la forme exclusive d'un facsimilé intégral.

Toute utilisation de la marque COFRAC ETALONNAGE, associée ou non au logotype ETALONNAIR SAS en tant qu'OEC accrédité est interdite.

3.7. Réclamations

Le laboratoire accuse réception de la réclamation et informe le Client des conclusions à la fin du processus de traitement. Le processus de traitement des réclamations est disponible auprès du laboratoire sur demande.

4. – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA VENTE DE MARCHANDISE

4.1. Garantie

Pour toute vente d'équipement neuf ou de pièce de rechange, la garantie est d'un an à compter de la date de livraison contre tout vice caché reconnu par le fabricant du produit vendu.

Dans le cadre de cette garantie, ETALONNAIR SAS remplacera ou réparera à sa charge le produit défectueux.

Pour toute vente de matériel reconditionné, une garantie pièces et main d'œuvre est proposée en option.

La garantie exclut tout dommage résultant d'une utilisation non conforme du produit vendu.

4.2. Sécurité

Les produits vendus sont exclusivement à usage professionnel et supposent une mise en œuvre par des opérateurs qualifiés, formés, familiers des protocoles d'utilisation et des règles élémentaires à respecter en zones classées ou non.

Toute commande de produit emporte l'acceptation sans réserve de ces conditions.

4.3. Minimum de commande

Les commandes d'un montant inférieur à 150,00 euros HT ne pourront pas être acceptées.

4.4. Service après-vente

Le service après-vente joue dans les cas où la garantie ne s'applique pas.

ETALONNAIR SAS établira un devis pièces et main d'œuvre pour réparer ou remplacer le produit vendu.

4.5. Déchets DEEE

ETALONNAIR SAS ne substitue pas à l'obligation faite au fabricant du produit vendu de gérer les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie.

Le cas échéant, ETALONNAIR SAS déposera les déchets DEEE sur un point de collecte local désigné par un éco-organisme.

Des conditions financières particulières pourront être facturées pour assurer ce service.

5. – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

5.1. Propriété

Les fournitures et matériels fournis dans le cadre d'une location restent la propriété exclusive d'ETALONNAIR SAS.

A ce titre, le matériel est insaisissable et inaliénable par des tiers.

Le locataire n'a pas le droit de céder ni de sous-louer le matériel.

5.2. Durée de location

La durée de location est en jours calendaires.

La durée minimale de location est fixée à 3 (trois) jours calendaires.

La location démarre au jour de la réception de l'équipement loué, le bordereau de livraison faisant foi.

La location s'arrête le jour de la réception des éléments complets dans les locaux de ETALONNAIR SAS, le bordereau de livraison faisant foi.

Société ETALONAIR SAS
RCS 802 417 311



5.3. Vérification à la livraison

Le locataire doit émettre des réserves en cas de dommages ou de colis manquant lors de la livraison en présence du chauffeur-livreur sur le bordereau de livraison et prévenir ETALONAIR SAS sous 24h.

Le locataire doit vérifier l'intégrité et la présence des équipements et des accessoires listés dans la liste de colisage fournie. Aucune réclamation ne sera recevable sans ces précautions d'usage.

5.4. Avarie & intégrité du matériel loué

En cas de panne supposée ou réelle, le locataire informe ETALONAIR SAS au 09 67 12 43 29 ou contact@etalonair.com pour recevoir une assistance gratuite en ligne.

Le locataire ne peut en aucun cas effectuer des modifications, même mineures, du matériel loué sans recueillir un accord par écrit de ETALONAIR SAS.

5.5. Annulation

Lorsque le locataire informe ETALONAIR SAS après l'expédition, une facturation minimum sera établie pour 3 jours ou *pro rata temporis* lorsque la durée d'indisponibilité dépasse 3 jours, majorée des frais de transport occasionnés.

En cas d'annulation le jour de l'expédition, matériel préparé et emballé avant enlèvement, une facturation équivalente à 30% du forfait 3 jours sera établie.

Aucun frais ne sera retenu dans les autres cas.

5.6. Loyers

Les loyers mentionnés dans le devis sont fermes et définitifs.

Une facture mensuelle est éditée pour les locations supérieures à 56 jours.

5.7. Retour du matériel – restitution tardive – prolongation

Lorsque l'utilisation du matériel est terminée, celui-ci doit être retourné sans délai avec tous les accessoires fournis. Lorsque l'utilisation du matériel se prolonge au-delà de la durée contractuelle de location, une demande de prolongation doit être soumise à l'accord préalable de ETALONAIR SAS au 09 67 12 43 29 ou contact@etalonair.com.

Le locataire organise le retour du matériel ou adresse une demande d'enlèvement à ETALONAIR SAS avant 11h00 le jour même.

Passé ce délai, l'enlèvement sera reporté au jour ouvrable suivant, avec prolongation de la durée de la location.

Lorsque ETALONAIR SAS se charge de l'enlèvement, un forfait de transport avec assurance sera facturé au locataire.

Lorsque le matériel loué n'est pas restitué à la date prévue sans demande de prolongation expresse pour toute raison autre qu'un cas de force majeure, chaque jour ouvré supplémentaire sera pénalisé de 10% du loyer journalier précédent, plafonné à 61,05%.

5.8. Dommages - matériel & accessoires manquants

La remise en état ou le remplacement du matériel détérioré ou perdu sera facturé au locataire, pièces et main d'œuvre.

Les éléments manquants, constaté au retour du matériel, seront signalés par écrit au locataire dans les 3 jours ouvrés qui suivent la date de réception puis facturés après 7 jours calendaires en cas de non-restitution ou de non-remplacement à l'identique.

5.9. Transfert de risque – utilisation – sécurité

Le locataire est responsable des équipements et des accessoires fournis, pendant toute la période de location.

A ce titre, il est conseillé que le Client assure le matériel loué durant cette période contre tout dommage ou vol.

Le locataire est responsable de l'utilisation du matériel fourni en respect des exigences techniques du fabricant et de l'adéquation de ce matériel avec les exigences en matière de sécurité sur le lieu d'utilisation.

Notamment, les équipements loués ne doivent pas être utilisés ou rechargés en zone explosive s'ils n'ont pas reçu d'agrément pour cela.

Les gaz prélevés doivent être conditionnés pour analyser un échantillon propre et sec à des conditions de température et de pression compatibles avec les spécifications de l'équipement fourni.

Il incombe au Client de vérifier que les utilisateurs maîtrisent toutes les compétences techniques requises pour l'exploitation raisonnable des équipements fournis.

Société ETALONAIR SAS

RCS 802 417 311



Le cas échéant, ETALONAIR SAS peut dispenser une formation aux utilisateurs.

5.10. Utilisation du matériel loué en milieu à risque pour la santé humaine

Le locataire s'engage à dépolluer ou à décontaminer à ses frais, par un professionnel agréé produisant une preuve irréfutable opposable aux tiers, l'ensemble des équipements et des accessoires ayant séjourné dans un milieu à risque pour la santé humaine avant leur restitution.